

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

S.M.A.P.E.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

**Délibération n°2023.01.01
Orientations budgétaires 2023**

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 09 h 00, les membres du COMITE SYNDICAL se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 janvier 2023

Secrétaire de Séance :

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **8**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Jean-Jacques FOURNIE, Patrick BOURGOIN, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Stéphanie GARCIA, Célia HELION, Thibaut SIMONIN, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s) : Mathieu LABROUSSE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Fatna ZIAD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20230130-2023_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Affichage : 14/02/2023

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 30 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023.01.01

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rappel : Les subventions versées par les deux partenaires que sont le Département de la Charente pour 30 % et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême pour 70 % constituent la principale ressource de fonctionnement du SMAPE.

Pour rappel, après avoir décidé depuis 2015 d'utiliser les résultats antérieurs pour réduire régulièrement les participations des deux partenaires, il a été convenu en 2019 de réajuster les participations pour permettre d'équilibrer le budget avec le solde du résultat. En 2020 le principe fixé les années antérieures de ne pas augmenter les participations avait été maintenu. La renégociation du montant versé pour la DSP relative à la gestion de la base de voile et la réduction du coût de l'entretien en fonctionnement par les agents des espaces verts de GrandAngoulême avait entraîné une compression des dépenses de fonctionnement.

Depuis un an, les services techniques ont fait état de la nécessité de procéder à un certain nombre de travaux de réhabilitation des bâtiments qui, au regard de leur montant global, posent la question de leur mode de financement.

De ce fait, une majoration de 100 K€ des participations d'équipement est proposée en 2023 à cet effet.

I- FONCTIONNEMENT

L'objectif proposé est de reconduire et donc de contenir les dépenses de fonctionnement.

Il est proposé de reconduire les inscriptions de fonctionnement de l'exercice 2022 avec une répartition légèrement modifiée entre chapitres.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- La contribution du SMAPE au délégataire pour **la gestion de l'école de voile** (délégation de service public) a été ramenée à **285 K€** depuis le budget 2020 contre 292,5 K€ en 2019 et 300 K€ en 2018. Le contrat de délégation signé le 28 juin 2019 précise que ce montant présente un caractère ferme et définitif pendant toute la durée du contrat (Délibération 2022.12.24 jusqu'au 31 décembre 2023).
- Les **charges de personnel** estimées par la direction des ressources humaines à **242 K€** (BTV 2022 : 234,5 K€) comprennent :

- Les charges du service espaces paysagers mis à disposition du SMAPE par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême (équivalent 5 agents titulaires) pourraient être de 206 410 € (BTV 2022 : 200 000 €)

Une convention avec GrandAngoulême adoptée le 18 mai 2022 conduit à la reconduction de l'affectation du personnel d'entretien des espaces verts à 5 ETP (équivalent temps plein). Le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces verts » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées en N-1.

- La rémunération des saisonniers du pôle nautique de Nautilus mis à disposition sur l'année N (1,10 ETP) est estimée à 36 000 € (BTV 2022 : 34 500 €).

- Les **charges à caractère général** seraient de **205 K€** en 2023, contre 189 K€ en 2022, sous l'impact de la hausse du coût de l'énergie.

- Electricité (10 K€ en 2022)	24 K€
- impôts et taxes	21 K€
- maintenance	38 K€
- prestations de service Grand Angoulême	65 K€

- Les **amortissements** : une inscription de **15 K€** serait à prévoir (BP 2022 : 10 K€)

II- INVESTISSEMENT

Les participations d'investissement des deux collectivités ont été maintenues depuis 2017. En 2023, une participation exceptionnelle complémentaire de 100 K€ est proposée, portant le montant total à 190 K€, soit :

- 57 075 € pour le Département (30 %),
- 133 175 € pour le Grand Angoulême (70 %).

Les amortissements (15 K€), le FCTVA attendu serait d'environ 11 K€. De plus, il convient de prévoir les participations (190 K€) des collectivités qui permettent de couvrir les reports de 78 K€, un montant de 100 K€ pour une première tranche de réhabilitation des bâtiments et 150 K€ au titre de la première phase d'aménagement paysager suite à l'étude faite en 2022 :

A ce jour, la PPI proposée serait la suivante :

		2023	2024	2025	2026
1	Réhabilitation bâtiments	100 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
1'	Reports	77 661,46 €			
2	Aménagement terrain	150 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
2'	Réfection cheminement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
3	Mobilier urbain	- €	- €	- €	- €
4	Jeux				
5	Non encore ventilés	137 000,00 €	20 000,00 €		
TOTAL		484 661,46 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €

La Programmation Pluriannuelle des Investissements comprend :

1. Une réhabilitation des bâtiments du SMAPE qui constituait la priorité des interventions techniques à venir et avait été chiffrée à 500 K€. A ce jour, 316 K€ pour cette destination seraient préfléchés : 88 K€ réalisés en 2022, 78 K€ inscrits en reports car les dépenses sont déjà engagées, 100 K€ proposés pour 2023, le solde restant à programmer sur les années suivantes. Dans cette prévision ne sont pas inclus les travaux de rénovation de la maison Bernard et les toilettes autonettoyantes (60 K€).

2. Une prospective de 250 K€ pour l'aménagement de terrains est proposée avec l'essentiel des dépenses pour 2023 (150 K€). Un montant minimal de 20 K€ serait à maintenir pour la réfection des cheminements.

3. La potentielle implantation de mobiliers urbains destinés à réaliser une signature architecturale propre au plan d'eau n'est pas retenue à ce jour pour les 4 prochaines années. La présentation faite le 5 octobre 2022 au Comité évaluait à 250 K€ le montant complémentaire nécessaire.

4. Aucun montant n'a été prédéfini pour la mise en place de jeux ou de sol amortissant. Toutefois, le service précise que priorité serait donnée au remplacement d'un jeu si nécessaire (prévoir 50 K€ environ par jeu) et/ou d'un sol artificialisé sur toute l'aire de jeux (entre 80 K€ et 100 K€).

5. Les crédits non ventilés correspondent au potentiel résultat des exercices précédents à reprendre, l'évaluation du compte administratif restant à finaliser, et à l'autofinancement maximal qui pourrait s'en dégager. Ils représentent la marge de manœuvre potentielle pour un arbitrage à intervenir entre différents types de dépenses (réfection des jeux, réhabilitation bâtiments, autres,...).

RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS :

	B.P. 2022	O.B. 2023
<u>Département</u>		
Investissement	27 075 €	57 075 €
Fonctionnement	213 468 €	213 468 €
TOTAL A	240 543 €	270 543 €
<u>GrandAngoulême</u>		
Investissement	63 175 €	133 175 €
Fonctionnement	498 089 €	498 089 €
TOTAL B	561 264 €	631 264 €
TOTAL A + B	801 807 €	901 807 €

Le comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de Saint Yrieix sur Charente, LEDIT JOUR TRENTE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---